



Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

## **Avis relatif au recrutement d'un travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports**

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, un recrutement de personnel en situation de handicap est prévu au titre de l'année 2021 dans le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS).

### **Conditions d'accès :**

- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail,
- être titulaire d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent et remplissant les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent,
- être apte à l'exercice des fonctions,
- ne pas avoir la qualité de fonctionnaire.

### **Modalités d'inscription :**

Les inscriptions seront ouvertes du **1<sup>er</sup> au 21 juin 2021**. Pour s'inscrire, les candidats devront constituer un dossier de candidature complété et signé (toutes les rubriques doivent être renseignées) accompagné des pièces justificatives suivantes :

- tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (ex : RQTH) ;
- une copie des diplômes obtenus ;
- un certificat médical de compatibilité du handicap avec l'emploi postulé datant de moins de 6 mois ;
- un curriculum vitae.

Le dossier de candidature est à établir en un seul exemplaire recto/verso et à transmettre accompagné des pièces justificatives au plus tard le **21 juin 2021 à minuit** :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse  
et des sports**

Direction générale des ressources humaines  
Service de l'encadrement  
Bureau des personnels d'inspection – E2-2  
IJS 2021 (voie contractuelle)  
72 rue Regnault  
75243 Paris CEDEX 13

- soit par voie dématérialisée à l'adresse électronique [ijs.dgrh@education.gouv.fr](mailto:ijs.dgrh@education.gouv.fr)

Tout dossier adressé hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

Le dossier de candidature et une fiche descriptive de poste sont annexés au présent avis.

### **La nature et déroulement de la sélection :**

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. **Les auditions sont prévues le 9 juillet 2021.**

Le candidat retenu pour un recrutement en sera informé dans le courant du mois de juillet 2021.